

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-NEUF AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, M. LAMOTTE Dominique de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. VAN DE VELDE Michel de M. VERONT Fabrice, M. CHANTRELLE Brice de Mme BERTOUX Julia, M. DUTILLEUX Olivier de M. HEYMAN Christophe, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. NOCHEZ Didier de M. PARENTY Vincent, M. CARON Hubert de M. MIANNE Michel, M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, GOURDET Séverine, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, GAWLIK Jérémy, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, VIOLLETTE Paul, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 35

· dont suppléé :

Membres représentés : 14

Votants : 49

Date de la convocation

23 AVRIL 2024

Secrétaire de séance :

Brice CHANTRELLE

OBJET : ZAC DU SANTERRE – VENTE D'UN TERRAIN – LDSG SCI

Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme

Vu la dernière rencontre avec M. DUBOIS Ludovic, LF Equipement en date du 20/03/2024,

Vu le courrier d'intention (ci-joint) de M. DUBOIS Ludovic, représentant la société LDSG en date du 21 mars 2024, portant intention d'achat d'un terrain sur la ZAC du Santerre pour les parcelles ZK108 (260m²), ZK 154 (nouveau numéro de la parcelle 123p1 suite dernière division : 770 m²) et ZK 156 (nouveau numéro de la 127p1 suite dernière division : 3 568 m²) soit une surface totale de 4 598 m², pour un montant de 36 784 € HT, ceci afin d'y construire un bâtiment divisé en plusieurs cellules locatives pour des entreprises type artisans,

Vu la Commission développement économique en date du 03 avril 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08 avril 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de rapporter la délibération 2023_06.07.07 Feuillet 701 portant sur la vente de terrains sur la ZAC du Santerre à la société Scherpereel Travaux Publics,

- Entérine la vente des parcelles (cf document d'arpentage Annexe 2)
 - o ZK 108 : 260 m²,
 - o ZK 154 : 770 m²,
 - o ZK 156 : 3 568 m².

situées sur la Zone du Santerre (80134 Hangest en Santerre) soit une surface totale de 4 598 m² au profit de **LDSG SCI**, représentée par M. DUBOIS Ludovic (gérant) au prix de **36 784 € HT** (8 € HT / m²),
Ce prix s'entend taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise. *Le montant de la TVA sur marge s'élevant à 0 €, compte tenu de la détermination d'une marge négative.*

- Décide de confier la rédaction des actes nécessaires à la vente à Maître POINTIN à Hangest en Santerre et précise que les frais d'actes seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique et Tourisme à signer l'acte de vente,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique et Tourisme à signer tous documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 29 avril 2024
à GRIVESNES**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

30/04/24

06/05/24

Le Président,



Alain DOVERGNE



LDSG SCI

Rue du Petit Hangest
ZAC du Santerre
80.134 HANGEST EN SANTERRE
SIRET : 881 022 834 00025

CCALN

80250 AILLY SUR NOYE

Objet : Intention d'achat de terrain sur la ZAC du Santerre

Hangest, le 21/03/2024

Monsieur DOVERGNE,

Par la présente je vous informe mon intention d'achat du terrain sur la ZAC du Santerre référencé au cadastre sous les numéros :

- ZK123p1 - ZK156 (3.568m²)
- ZK108 (260m²)
- ZK127p1 - ZK154 (770m²)

Pour un total de 4.598m².

Le tarif est de 8€ HT/m² soit 36.784€ HT

Le projet pour ce terrain est de faire un bâtiment divisé en plusieurs cellules locatives pour des entreprises type artisans.

Veillez agréer, Monsieur DOVERGNE, toutes mes salutations distinguées.

DUBOIS Ludovic - Gérant de LDSG

